

# COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate : 9 juin 2020

## LE BUREAU DE SANTÉ DU DISTRICT DE NORTH BAY-PARRY SOUND PASSE À LA 2<sup>E</sup> ÉTAPE DU DÉCONFINEMENT

NORTH BAY (Ontario) – Le premier ministre de l'Ontario, Doug Ford, a annoncé le début de la 2<sup>e</sup> étape du déconfinement, et le Bureau de santé du district de North Bay-Parry Sound (« Bureau de santé ») est l'une des 24 régions de santé publique autorisées à passer à la 2<sup>e</sup> étape le 12 juin à minuit et une minute.

Les entreprises et services autorisés à rouvrir à condition d'avoir des mesures de santé et de sécurité en place sont les suivants :

- Les restaurants, bars et autres établissements peuvent servir de la nourriture uniquement à l'extérieur, notamment en terrasse, sur le trottoir, dans les terrains de stationnement et sur les terrains adjacents;
- Certains services à la personne et services de soins personnels moyennant la mise en place des mesures de santé et de sécurité adéquates, notamment les salons de tatouage, les salons de coiffure et les salons de beauté;
- Les centres commerciaux, tout en étant soumis aux mêmes restrictions, y compris les services de restauration qui ne pourront offrir que des repas à l'extérieur et des plats à emporter;
- Les services touristiques et les visites guidées, notamment les excursions à vélo, à pied, en autobus et en bateau, ainsi que les visites et les dégustations dans les établissements vinicoles, les brasseries et les distilleries;
- Les installations de jeux d'eau extérieures comme les pataugeoires ainsi que toutes les piscines;
- Les plages et davantage d'options de camping sur les terres de Parcs Ontario;
- Le camping sur les terrains privés;
- Les installations récréatives et d'entraînement pour les sports d'équipe, en plein air uniquement, moyennant des restrictions visant à assurer l'éloignement physique;
- Les théâtres, espaces de concert, attractions animalières et installations artistiques et culturelles accessibles depuis un véhicule à l'arrêt ou en mouvement;
- Les productions cinématographiques et télévisuelles, moyennant des restrictions visant à assurer l'éloignement physique;
- Les mariages et les enterrements, avec une limite de dix participants.

Les entreprises ne devraient reprendre leurs activités que lorsqu'elles seront prêtes à le faire en s'assurant d'avoir en place des mesures de prévention et de contrôle des infections adéquates. Nous encourageons les propriétaires et exploitants d'entreprise à appeler le Bureau de santé au 1 800 563-2808 et à choisir l'option 5 s'ils ont des questions au sujet des exigences à respecter pour ouvrir leur établissement. Nous les encourageons également à consulter les [documents d'orientation](#) publiés par le gouvernement pour connaître les directives additionnelles s'appliquant à leur secteur.

« Grâce aux efforts de tous les membres de la communauté, nous sommes en mesure d'amorcer l'étape 2 du déconfinement, indique le D<sup>r</sup> Jim Chirico, médecin hygiéniste. Nous ne devons toutefois pas oublier que même si un plus grand nombre d'entreprises reprennent leurs activités, la pandémie de COVID-19 n'est pas terminée. »

Le Bureau de santé continue de collaborer avec les gouvernements à tous les échelons pour assurer la santé et la sécurité de tous les membres de nos communautés, où qu'elles se situent, à mesure que les restrictions sont assouplies. Pour le faire, tout le monde doit fournir sa part d'efforts. Les gens doivent continuer à pratiquer l'éloignement physique en s'assurant de maintenir une distance de deux mètres les uns des autres, porter un couvre-visage lorsqu'il est difficile de maintenir cette distance, appliquer les bonnes mesures d'hygiène lorsqu'ils toussent ou éternuent, se laver les mains fréquemment, utiliser du désinfectant pour les mains et ne pas se toucher le visage. Les rassemblements de plus de 10 personnes ne sont pas encore autorisés.

Le public doit encore faire preuve de prudence. Si vous avez des symptômes de la COVID-19, isolez-vous et appelez un [centre d'évaluation](#) pour prendre un rendez-vous. Si vous avez d'autres questions au sujet de la COVID-19, veuillez appeler le centre d'appels du Bureau de santé au 1 800 563-2808 et choisissez l'option 5.

À mesure que nous réintroduisons les mesures sociales et économiques nécessaires pour assurer notre bien-être, nous devons tous continuer à respecter les recommandations importantes en matière de santé publique qui visent à nous garder en santé. Nous partageons tous la responsabilité. Nous avons tous un rôle à jouer. La vie des gens en dépend.

-30-

### Renseignements pour les médias :

Alex McDermid, spécialiste des relations publiques  
Tél. : 705 474-1400, poste 5221, ou 1 800 563-2808  
Courriel : [communications@healthunit.ca](mailto:communications@healthunit.ca)